

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016

L'an deux mille seize le 2 mai à 18 H, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Christian Clavel.

Présents :

M. Cédric DESHONS
Mme Madeleine CAZES
M. Christian CLAVEL
M. Olivier DE MAUVAISIN

Mme Bavella SABATIER, secrétaire de mairie, assiste à la séance

Absents :

M. Philippe DESHONS
M. Patrick NOBILEAU a donné procuration à Christian Clavel
M. André ALEGRE

Le quorum étant constaté, le maire ouvre la séance à 18h05.

Secrétaire de séance : Olivier de Mauvaisin.

A l'ordre du jour, une seule délibération. Autorisation donnée au maire de demander une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FDSIL) afin de permettre une meilleure mobilité pour les administrés qui habitent sur le versant Nord de la Fage.

Le projet est de goudronner sur 1050 mètres de longueur et 3,50m de largeur, en bi-couche le chemin communal allant du Pouget au Mas de Lafont et qui dessert 7 habitations permanentes, 1 gîte, 2 résidences secondaires et les installations publiques des captages d'eau potable du Mas de Bourguet et de la source de Vidourle ainsi que le réservoir de Driolle. Le coût prévisionnel est de 36 750 € HT. Le financement de cette opération est construit sur un autofinancement communal de 7 350 € HT et une subvention au titre du FDSIL de 29 400 €.

Olivier de Mauvaisin demande pourquoi on ne met pas du béton. Christian Clavel et Cédric Deshons expliquent que c'est inenvisageable sur une telle longueur (question prix) mais que la solution technique proposée en Bi-couche ne pose pas un réel problème, la portion à goudronner présente un tracé quasi rectiligne et un profil en long relativement plat et donc est moins sujette au ravinement et à l'érosion que les virages qui eux ont été bétonnés.

Le maire demande donc au conseil son accord pour demander cette subvention de 29 400 € HT.

Délibération votée à l'unanimité (5 voix).

L'ordre du jour étant clos M. le Maire lève la séance à 18h30